



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière - Normand Déraçon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires
- 1.3 Dépôt des déclarations sur les informations relatives aux apparentés et opérations interentités
- 1.4 Dépôt de la liste finale des contrats de plus 25 000\$ pour 2019
- 1.5 Nomination d'un représentant au conseil des maires de la MRC
- 1.6 Autorisation de paiement - Ultima Assurances et gestion de risques
- 1.7 Autorisation - Membership à la COMAQ
- 1.8 Résolution d'appui à la Ville de Cowansville - Réforme de la fiscalité agricole
- 1.9 Appui au Projet de revitalisation du secteur du quai de Philipsburg à Saint-Armand
- 1.10 Correspondance
  - a)

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile - Marie-Eve Brin**

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Renouvellement d'une entente d'hébergement - Résidence Bedford
- 2.3 Correspondance
  - a) Rapport SQ oct-nov 2019 MRC BM

#### **3. Commission de la Gestion des eaux - Marie-Eve Brin**

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Autorisation de paiement - Installations électriques SE - Travaux à l'usine de filtration
- 3.3 Correspondance
  - a)

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire - Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation de paiement - Réseau Biblio Montérégie - Frais annuels 2020
- 4.3 Autorisation de paiement - Augmentation de loyer du local de la bibliothèque
- 4.4 Reconnaissance de l'OBNL CPSC Main dans la Main
- 4.5 Demande de gratuité et de commandite - Échange culturel de hockey Bedford/Kensington
- 4.6 Demande d'aide financière - Bourse d'étude - Massey Vanier Scholarship
- 4.7 Demande d'aide financière - Bourse d'étude - École Jean-Jacques Bertrand
- 4.8 Demande de contribution financière - Fête Nationale Rassemblée à Saint-Ignace-de-Stanbridge
- 4.9 Demande d'aide financière - Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi
- 4.10 Demande de contribution financière - Soirée LGBTQ & Cie
- 4.11 Demande de droit de passage - Circuit Cycliste Lac Champlain

- 4.12 Appui aux Loisirs St-Damien dans leur demande de subvention au Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité (PSIPS)
- 4.13 Autorisation de signature - Sophie Anne Lévesque - Demande de subvention ombrière de l'Association Canadienne de dermatologie - Parc de jeux rue Philippe-Côté
- 4.14 Autorisation de signature - Sophie Anne Lévesque - Programme PAFIRS-EBI - Projet Pumptrack
- 4.15 Nomination d'un élu au Comité d'analyse du Pacte Brome-Missisquoi
- 4.16 Correspondance
  - a) Remerciement Échange Hockey Bedford Kensington
  - b) Rapport activités mensuelles 2019-12
  - c) Lettre de remerciement des Loisirs de Bedford

#### **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi - Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance
  - a)

#### **6. Commission des matières résiduelles - Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a) Procès-verbal du 10 déc 2019 RIGMRBM

#### **7. Commission de l'urbanisme - Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Recommandations du CCU - Demandes de P.I.I.A.
- 7.3 Résolution finale PPCMOI Château-d'Eau
- 7.4 Correspondance
  - a) Liste des permis émis en janvier 2020

#### **8. Commission des travaux publics - Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Octroi d'un mandat - Tetra Tech - Assistance technique 2020
- 8.3 Octroi d'un mandat - Tetra Tech - Déversoir rues Principale et des Pins
- 8.4 Octroi d'un mandat - Services d'horticulture - Été 2020
- 8.5 Correspondance
  - a)

#### **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

#### **Varia**

- Autorisation de signature - Demandes de subventions
- Autorisation de signature - Emploi Été Canada
- Demande d'accès à l'information

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 4 février 2020, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Sont absentes : Marie-Pier Tougas Chantal Fontaine

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier et Gisèle Messier, adjointe au greffe

20-02-37

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

20-02-38

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

20-02-39

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020**

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉE

Dépôt

**Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires**

Les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires et de déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités sont déposés tel que prescrit par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Lesdites déclarations seront transmises au Ministère des Affaires Municipales.

Dépôt

**Dépôt des déclarations sur les informations relatives aux apparentés et opérations interentités**

Les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires et de déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités sont déposés tel que prescrit par le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Lesdites déclarations seront présentées avec les états financiers.

Dépôt **Dépôt de la liste finale des contrats de plus 25 000\$ pour 2019**

20-02-40 **Nomination d'un représentant au conseil des maires de la MRC**

Considérant qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale un conseil municipal doit nommer, par résolution, un élu afin de remplacer le maire, en cas d'absence, au conseil des maires ;

Considérant que la Ville de Bedford est représentée par Monsieur Yves Lévesque, Maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseiller M. Normand Déragon soit nommé représentant de la Ville de Bedford en remplacement de Monsieur Lévesque au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

ADOPTÉE

20-02-41 **Autorisation de paiement – Ultima Assurance et gestion de risques**

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Mutuel des municipalités du Québec (MMQ) ;

Considérant que la MMQ a un statut unique qui permet aux municipalités de contracter leur assurance de dommages avec celle-ci sans avoir recours au processus prescrit d'appel d'offres ;

Considérant que la MMQ a contracté avec Ultima Assurance et gestion de risques pour assurer les municipalités, dont la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le renouvellement des assurances générales pour l'année 2020 avec Ultima Assurance et gestion de risques, au montant de 119 330\$ incluant les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-42 **Autorisation – Membership à la COMAQ**

Considérant que le conseil avait autorisé le paiement de la cotisation du directeur général à titre de membre de l'ADGMQ ;

Considérant qu'après quelques années, la direction générale juge que la COMAQ serait une association professionnelle mieux adaptée à ses besoins de développement professionnel ;

Considérant que la cotisation de la COMAQ représente environ 60% de la valeur de la cotisation de l'ADGMQ.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte de défrayer les frais de cotisation du directeur général à titre de membre de la COMAQ à la condition de ne pas renouveler sa cotisation à l'ADGMQ.

- 20-02-42 (suite) « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 20-02-43 **Résolution d'appui à la Ville de Cowansville - Réforme de la fiscalité Agricole**
- Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no. 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;
- Considérant que la Ville de Cowansville adopté une résolution (048-01-2020), le 20 janvier 2020 concernant son désaccord avec le projet de loi no. 48 dans sa forme actuelle et demandant au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil donne son appui à la Ville de Cowansville dans sa démarche concernant la réforme de la fiscalité agricole soit contre le projet de loi no 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.
- ADOPTÉE
- 20-02-44 **Appui au Projet de revitalisation du secteur du quai de Philipsburg à Saint-Armand**
- Considérant que la municipalité de Saint-Armand a élaboré un projet de revitalisation des berges du secteur Philipsburg et que ce projet leur permettra de répondre à plusieurs objectifs qu'ils se sont fixés soit :
- La mise en valeur de l'un de nos plus beaux plans d'eau ;
  - L'accès au lac Champlain et à des activités de plein air ;
  - L'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de leur sentiment d'appartenance ;
  - L'attraction de nouvelles familles dans notre MRC;
  - L'augmentation du tourisme régional.
- Considérant que la Ville de Bedford est copropriétaire avec Saint-Armand de l'usine de filtration située à Philipsburg ;
- Considérant que les berges du terrain de l'usine de filtration ont également été altérées lors des inondations ;
- Considérant que la demande a été formulée aux deux dernières personnes ayant occupé le poste de la direction générale que la Ville souhaitait s'entendre avec Saint-Armand afin que leurs travaux de stabilisation des berges intègrent celles du terrain de l'usine de filtration ;
- Considérant que la Ville est consciente qu'une entente intermunicipale de fourniture de service est nécessaire pour la réalisation des travaux sur la propriété commune.
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon
- Que ce conseil appui le projet de revitalisation de la municipalité de Saint-Armand (secteur Philipsburg) ;
- Que ce conseil réitère son intérêt à intégrer les travaux de stabilisation de berge du

20-02-44 terrain de l'usine de traitement d'eau à ceux qui seront mis en œuvre par la municipalité  
(suite) de Saint-Armand.

ADOPTÉE

20-02-45 **Renouvellement d'une entente d'hébergement – Résidence Bedford**

Considérant que lors de la mise à jour de ses dossiers la Résidence Bedford a constaté que la dernière entente relative à l'hébergement de sa clientèle affectée par une évacuation demeure au nom de l'ancien propriétaire soit Résidence Lambert ;

Considérant qu'afin de mettre à jour les dossiers, la Résidence Bedford nous demande un renouvellement de notre engagement.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte de renouveler l'entente avec la Résidence Bedford relative à l'hébergement de sa clientèle affectée par une évacuation, soit de mettre à leur disposition le Centre Communautaire Georges-Perron advenant une évacuation préventive pour les résidents.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente.

ADOPTÉE

20-02-46 **Autorisation de paiement – Installations électriques SE – Travaux au réservoir d'eau potable**

Considérant que le conseil a octroyé un contrat pour l'achat et l'installation de panneaux électriques de remplacement pour le réservoir d'eau potable à Les Installations électriques SE (résolution 19-05-216) ;

Considérant que les travaux ont nécessité plus de temps que prévu ;

Considérant que l'estimation du coût des travaux d'installation était de 4 080\$ plus les taxes applicables et que le coût final est de 5 067,01\$ plus les taxes applicables ;

Considérant que les explications nécessaires du surplus ont été fournies à la direction générale.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise un paiement à Les Installations Électriques SE Inc. d'un montant de 5 825,79\$ taxes incluses, et ce, pour des travaux exécutés au réservoir d'eau potable.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-47 **Autorisation de paiement – Réseau Biblio de la Montérégie – Frais annuelles 2020**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des montants suivants au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie :

20-02-47  
(suite)

- Un montant de 14 370,54\$ incluant les taxes, pour la tarification annuelle et les frais d'exploitation 2020 ;
- Un montant de 4 044,73\$ incluant les taxes, pour les frais annuels d'utilisation, d'entretien et mise à jour des serveurs CRSBP pour l'année 2020 ;

Que ce conseil nomme Mme Marie-Pier Tougas à titre de représentante désignée par la Ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-48

#### **Autorisation de paiement – Augmentation de loyer du local de la bibliothèque**

Considérant la signature d'un bail pour le local de la bibliothèque Léon-Maurice-Côté, pour une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2023 ;

Considérant la réception d'un avis d'augmentation de 2% du loyer mensuel pour 2020 pour la location dudit local.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le paiement au Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières (ROC), du loyer mensuel d'un montant de 1 208,91\$ taxes incluses pour l'année 2020, et ce, pour la location du local de la bibliothèque Léon-Maurice-Côté ;

Que ce conseil autorise également un paiement annuel d'une somme de 137,97\$ taxes incluses pour la location d'un espace de rangement.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-49

#### **Reconnaissance de l'OBNL CPSC Main dans la Main**

Considérant qu'en novembre 2019 le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux (résolution 19-11-436), laquelle a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que ladite politique demande aux organismes à but non lucratif de déposer une demande de reconnaissance au conseil de la Ville, ladite demande devant inclure, entre autres, la liste des membres et leur provenance ;

Considérant que le CPSC Main dans la Main a déposé un dossier complet pour sa demande de reconnaissance d'OBNL ;

Considérant que le CPSC Main dans la Main est un organisme offrant un service de pédiatrie sociale en communauté, de clinique médicale/sociale et des activités gratuites aux enfants en situation vulnérable dans Brome-Missisquoi.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil déclare le CPSC Main dans la Main comme un organisme reconnu par la Ville de Bedford et convient que l'escompte accordé pour ses demandes est de 100%.

ADOPTÉE

20-02-50

**Demande de gratuité et de commandite – Échange culturel de hockey Bedford/Kensington**

Considérant que la Ville de Bedford a été sollicitée en vue de la 52<sup>e</sup> édition de l'Échange Culturelle Bedford qui sera tenu à Bedford du 27 février au 2 mars 2020 ;

Considérant que pour ce faire, l'organisation a déposé une demande de gratuité pour la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour les 28, 29 février et 1<sup>er</sup> mars, ainsi qu'une demande d'aide financière ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une gratuité de salle à l'organisation Échange culturel de hockey Bedford/Kensington pour les 28, 29 février et 1<sup>er</sup> mars, laquelle gratuité représente une valeur de plus de 900\$ ;

Que ce conseil considère que ladite gratuité représentera la contribution financière de la Ville pour cet événement ;

Que ce conseil invite les organisateurs de l'Échange culturel à participer au tournoi de golf de la Ville, les revenus de celui-ci étant redistribués aux organismes de la Ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-51

**Demande d'aide financière – Bourse d'étude – Massey-Vanier Scholarship**

Considérant que l'école Massey-Vanier continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2020 ;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation de bourses d'études sollicite la Ville de Bedford pour une aide financière sous forme de Bourse d'étude.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250\$ à un(e) finissant(e) de l'École Massey-Vanier, Classe 2020, résidant dans la Ville de Bedford ;

Que ce conseil nomme Normand Déragon pour remettre ladite bourse lors du gala des finissants qui se tiendra le mercredi 3 juin 2020 à 18h15.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE



20-02-52

**Demande d'aide financière - Bourse d'étude – École Jean-Jacques Bertrand**

Considérant que l'école Jean-Jacques Bertrand continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2020 ;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation de bourses d'études sollicite la Ville de Bedford pour une aide financière sous forme de Bourse d'étude.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250\$ à un(e) finissant(e) de l'École Jean-Jacques-Bertrand, Classe 2020, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme Normand Déragon pour remettre ladite bourse lors du gala des finissants qui se tiendra le jeudi 11 juin 2020 à 19h00 à l'église Saint-Romuald de Farnham.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-53

**Demande de contribution financière - Fête Nationale Rassemblée à Saint-Ignace-de-Stanbridge**

Considérant le rassemblement de cinq municipalités pour festoyer ensemble la Fête Nationale ;

Considérant que chaque année la fête est tenue dans une municipalité différente ;

Considérant qu'en 2020, la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge sera l'hôtesse de la Fête Nationale devant se tenir le mercredi 24 juin ;

Considérant que les municipalités partenaires sont sollicitées pour une contribution financière, afin de permettre encore une fois de tenir cet événement rassembleur pour tous les citoyens.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant de 1 000\$ à la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge afin de contribuer au succès de Fête Nationale rassemblée 2020 ;

Que ce conseil autorise de prêter certaines enseignes et barricades qui pourraient être nécessaires pour ladite fête.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-54

**Demande d'aide financière – Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi**

Considérant que dans le cadre de la Journée internationale des femmes, la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi participe à l'organisation d'activités dans la région, soit par une soirée dessert-spectacle qui se tiendra le 6 mars 2020.

20-02-54  
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une aide financière à la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi, d'un montant de 250\$ afin de permettre de maintenir le coût d'entrée de la soirée dessert-spectacle à un prix abordable pour toutes.

Que ce conseil demande que ledit chèque au montant de 250\$ soit émis à Avante Women's Centre de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-55

**Demande d'aide financière – Soirée LGBTQ & Cie**

Considérant que Bedford Lofts tiendra sa deuxième édition de la Soirée LGBTQ+ & Cie le 7 mars prochain, lequel événement a été créé pour contrer l'isolement des membres de la communauté de la région.

Considérant que pour cet événement, l'organisation de la soirée sollicite la Ville pour un appui financier afin d'embaucher du personnel et ainsi y assurer un bon déroulement en toute sécurité.

Considérant qu'en échange de l'aide financière, la Ville recevra une visibilité sur la page Facebook de Bedford Lofts et ainsi que des mentions lors de la soirée.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde une aide financière à la Soirée LGBTQ+ & Cie, d'un montant de 200\$, afin d'embaucher du personnel et ainsi y assurer un bon déroulement en toute sécurité lors de la soirée qui sera tenue le 7 mars prochain.

Que ce conseil tienne à informer les organisateurs qu'il est inutile de présenter une nouvelle demande de participation financière au cours de l'année 2020, car elle sera refusée.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-56

**Demande de droit de passage - Circuit Cycliste Lac Champlain**

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise un droit de passage au Circuit Cycliste Lac Champlain sur le réseau routier du territoire de la Ville de Bedford selon le tracé déposé, et ce, lors de la 14<sup>e</sup> journée de la Journée cycliste du Lac Champlain qui se tiendra le samedi 13 juin 2020 ;

Que ce conseil désigne monsieur Paul Boulay, directeur des travaux publics, comme personne-ressource concernant la logistique du circuit ;

Que ce conseil demande à l'organisation d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

20-02-57

**Appui aux Loisirs St-Damien dans leur demande de subvention au Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité (PSIPS)**

Considérant que les Loisirs St-Damien désirent faire une demande de subvention au Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité (PSIPS) afin de faire l'achat de nouvelles vestes de sécurité et l'ajout d'un quai à la presqu'île pour faciliter l'embarquement dans les kayaks.

*Information concernant la mise de fonds est à venir.*

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil appui les Loisirs St-Damien dans leur demande de subvention au Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité (PSIPS) puisque cette initiative a pour but d'améliorer la sécurité des jeunes et de permettre une meilleure accessibilité au bord de l'eau lors de sorties à la presqu'île.

ADOPTÉE

20-02-58

**Autorisation de signature - Sophie Anne Lévesque - Demande de subvention ombrière de l'Association canadienne de dermatologie - Parc de jeux rue Philippe-Côté**

Considérant l'aménagement du nouveau parc de jeux de pétanque, picketball et palais américain sur la rue Philippe-Côté près du Centre Communautaire Georges-Perron ;

Considérant que malgré la plantation d'arbres, les terrains de jeux demeurent au plein soleil et le seront pour encore plusieurs années avant que les arbres deviennent matures.

*Information concernant la mise de fonds est à venir.*

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise une demande de subvention auprès de l'Association canadienne de dermatologie pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes permettant de créer un milieu extérieur sécuritaire de protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil.

Que ce conseil autorise Sophie Anne Lévesque à signer ladite demande de subvention.

ADOPTÉE

20-02-59

**Autorisation de signature - Sophie Anne Lévesque - Programme PAFIRS – EBI  
Projet Pump track**

Considérant que le skatepark est dans un état désuet et n'est donc plus utilisé par les jeunes ;

Considérant qu'il serait possible de le remplacer par un pump track, un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés qui peut être utilisé avec différents équipements sportifs.

*Information concernant la mise de fonds est à venir.*

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) pour la construction d'un

parcours pump track ;

Que ce conseil autorise Sophie Anne Lévesque à signer le formulaire de demande d'aide financière.

ADOPTÉE

20-02-60

**Nomination d'un élu au Comité d'analyse du Pacte Brome-Missisquoi**

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi procèdera à l'analyse des projets déposés au Pacte Brome-Missisquoi et que telles les années précédentes, les comités d'analyse seront composés uniquement d'élus.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil nomme le maire Yves Lévesque comme représentant de la Ville de Bedford aux comités d'analyse du Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

20-02-61

**Demande de P.I.I.A. – 1 rue de la Rivière – Enseigne**

Considérant les informations et les plans déposés pour installer une enseigne en bois sur le bâtiment sis au 1 rue de la Rivière ;

Considérant que le message de l'enseigne proposée est peint et ne contient pas de relief ;

Considérant l'importance d'assurer une constance dans l'affichage au centre-ville ;

Considérant la non-conformité de l'emplacement proposé pour installer cette enseigne.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 1 rue de la Rivière pour installer une enseigne conformément aux documents déposés à la condition que le logo et le terme VOX soient gravés ou mis en relief ;

Que ce conseil accepte l'emplacement proposé, malgré la non-conformité à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

20-02-62

**Demande de P.I.I.A. – 29 rue Rix – Fenêtres du sous-sol**

Considérant les informations et les photos déposées pour remplacer les fenêtres du sous-sol par des fenêtres coulissantes en PVC blanc, de mêmes dimensions que les fenêtres actuelles au 29 rue Rix.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 29 rue Rix pour remplacer les fenêtres du sous-sol conformément aux informations et documents déposés.

ADOPTÉE

20-02-63

**Demande de P.I.I.A. – 52 rue Principale – Nouvelle enseigne**

Considérant les informations et les documents déposés pour installer une enseigne au 52 rue Principale ;

Considérant que l'emplacement précis pour installer l'enseigne n'a pas été illustré.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, l'installation d'une enseigne au 52 rue Principale conformément aux documents déposés à la condition que cette enseigne soit installée à l'intérieur du local, dans la vitrine ou qu'elle soit installée en façade, perpendiculaire au bâtiment, à la condition de respecter une hauteur libre minimale de 2,5 m sous l'enseigne.

ADOPTÉE

Monsieur Yves Lévesque se retire de la séance à 19h30 pour cause de conflit d'intérêts possible.

20-02-64

**Résolution d'autorisation d'un PPCMOI - Construction d'habitations unifamiliales jumelées dans le développement du Château-d'Eau**

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau, sur les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ;

Considérant que cette demande implique le morcellement de ces six lots afin de créer dix nouveaux lots et implanter dix unités résidentielles jumelées ;

Considérant que le requérant n'est pas propriétaire de ces lots, mais qu'il détient une offre d'achat acceptée, conditionnelle à ce qu'il obtienne l'autorisation de morceler ces terrains et d'y construire des habitations unifamiliales jumelées ;

Considérant que le requérant prévoit construire quatre habitations jumelées dès l'obtention du PPCMOI et de son permis de construction et six autres habitations jumelées dans un délai maximal de 24 mois après la première pelletée de terre ;

Considérant que le requérant désire construire des habitations d'un étage avec la possibilité de construire deux unités jumelées comportant deux étages sur les terrains situés le plus à l'est du projet ;

Considérant que seuls deux modèles différents de jumelés « d'architecture tendance » sont proposés ;

Considérant que le marché visé par le projet est une première maison pour de jeunes familles ou une deuxième maison de plus petit format (downsizing) et que le prix de vente visé est inférieur à 170 000\$ (terrain compris) ;

Considérant qu'aucun plan d'implantation, plan d'architecture, élévation et coupe de bâtiments n'ont été déposés ;

Considérant que les documents déposés illustrant les habitations projetées sont à titre indicatif seulement ;

Considérant l'importance de bien intégrer ces nouvelles habitations au milieu existant et d'assurer la qualité du concept architectural ;

Considérant que les infrastructures de services en place ont été prévues pour des habitations unifamiliales isolées et que de nouveaux branchements de services pourraient s'avérer nécessaires pour desservir ce projet ;

20-02-64  
(suite)

Considérant que la réglementation municipale prévoit qu'à l'intérieur d'un projet de développement domiciliaire, l'implantation d'un modèle de maison est autorisée à la condition qu'un minimum de deux lots sépare ces maisons et qu'est considéré comme un même modèle, des maisons possédant une même forme, les mêmes matériaux de revêtement extérieurs et la similarité des éléments décoratifs ;

Considérant que cette disposition réglementaire s'applique actuellement à l'implantation de toute résidence unifamiliale isolée dans ce secteur et qu'elle continuera de s'appliquer à moins d'amender la réglementation en vigueur ;

Considérant que ce projet risque d'avoir peu d'impacts négatifs sur le développement des terrains voisins et qu'au contraire il risque de créer une certaine effervescence et stimuler la construction dans ce secteur ;

Considérant que malgré la densité accrue des lieux par l'augmentation du nombre d'unités résidentielles, il s'agit toujours d'habitations unifamiliales compatibles avec le milieu d'insertion ;

Considérant qu'une augmentation de la densité d'occupation du sol constitue une avenue intéressante dans un objectif de développement durable et permet de rentabiliser les infrastructures existantes, concentrer l'activité résidentielle près du pôle économique et mieux répartir les coûts publics ;

Considérant que la mise en marché d'habitations unifamiliales jumelées vient varier l'offre disponible à Bedford ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande et les conditions greffées à cette recommandation ;

Considérant qu'une des conditions mises de l'avant par le CCU concernant le nombre minimal de modèles de maisons requis n'a pas été retenue ;

Considérant que le conseil a approuvé le premier projet de résolution 19-11-457 lors de la séance régulière du 5 novembre 2019 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 3 décembre 2019 à 18h45 à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron ;

Considérant que certains résidents de l'avenue du Château-d'Eau se sont manifestés lors de cette assemblée de consultation ;

Considérant qu'une rencontre d'information additionnelle a été tenue par la Ville le 16 décembre 2019 à 17h30 à la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour mieux informer ces citoyens sur le projet de PPCMOI déposé ;

Considérant que la Ville croit que ce projet est profitable pour sa collectivité ;

Considérant que des habitations unifamiliales jumelées de deux étages possèdent un gabarit imposant qui s'intègre moins bien au cadre bâti existant ;

Considérant que le conseil a approuvé le deuxième projet de résolution 20-01-22 lors de la séance régulière du 14 janvier 2020 ;

Considérant qu'aucune demande n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de PPCMOI visant à permettre la construction de dix unités d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau sur les

20-02-64  
(suite)

lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. Par la construction d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone RA-9 et par le morcellement des lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 à ces fins ;

Qu'en vertu du règlement 723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

- a) Les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ne pourront être occupés que par des habitations unifamiliales jumelées ;
- b) La hauteur maximale des habitations unifamiliales jumelées autorisées est d'un étage ;
- c) Le demandeur s'engage à débiter la construction de quatre unités d'habitations jumelées au plus tard le 1er juillet 2020 et à construire les six autres unités d'habitation dans un délai maximal de 24 mois calculés à partir de la date d'émission du premier permis de construction ;
- d) Tout nouveau branchement de services est à la charge du requérant ainsi que tous travaux de réparations d'asphalte découlant de ces branchements ;
- e) Un croquis d'implantation, réalisé par un professionnel ou un technologue habilité à le faire, devra être déposé et approuvé par résolution du Conseil avant le dépôt de la première demande de permis de construction. Ce plan devra contenir les éléments suivants : les limites des anciens et des nouveaux lots, l'implantation de l'ensemble des bâtiments, les marges de recul ainsi que l'emplacement exact de toutes les entrées de services existantes et proposées;
- f) Les plans, élévations, coupes de l'ensemble des modèles projetés devront être déposés au CCU pour recommandation et approuvés par résolution du Conseil avant l'émission de la première demande de permis de construction ;
- g) Le projet devra contenir un minimum de deux modèles de bâtiments différents. En aucun temps un même modèle ne peut être implanté sur des terrains adjacents ;
- h) Les modèles projetés devront être différents au niveau de la forme, des matériaux de revêtement extérieur utilisés en façade et des éléments décoratifs. En aucun temps une couleur différente de matériaux ou de fenêtres ne peut être considérée comme un modèle différent ;
- i) En conformité avec l'alinéa précédent, lorsque le même modèle est utilisé une seconde fois, celui-ci doit offrir des couleurs de matériaux et d'ouvertures (portes et fenêtres) différentes ;
- j) Par mesure d'équité, le conseil désire procéder à la modification de l'article 159 de son règlement de zonage afin qu'à l'intérieur d'un projet de développement domiciliaire, l'implantation d'un même modèle de maison soit autorisée, à la condition qu'au moins un lot sépare ces maisons.

ADOPTÉE

Monsieur Lévesque rejoint la séance en cours à 19h35.

20-02-65

### **Octroi d'un mandat - Tetra Tech – Assistance technique 2020**

Considérant qu'une assistance technique est nécessaire pour mener à bien les différents dossiers de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville a sollicité la firme Tetra Tech Qi inc pour une offre de services professionnels sur une base à tarif horaire pour l'année 2020.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un mandat d'assistance technique à Tetra Tech Qi inc. pour l'année 2020, et ce, pour un montant maximum de 20 000\$ plus taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-66

**Octroi d'un mandat - Tetra Tech - Déversoir rues Principale et des Pins**

Considérant que la Ville prévoit faire des travaux de réfection de ses infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues des Pins, Philipsburg et Plaisance ce qui permettrait, entre autres de séparer les eaux usées des eaux pluviales ;

Considérant que ces travaux se concentrent principalement dans la section aval du sous-bassin versant du déversoir D4 qui est localisé sur la rue Principale et qui déverse les surplus d'eaux usées à la rivière lors de forte pluie ;

Considérant qu'il serait important de mieux connaître comment se fait l'écoulement des eaux dans la section amont du sous-bassin versant afin de prendre les actions nécessaires pour séparer les réseaux de captage des eaux pluviales et des eaux usées dans le but de désaffecter le déversoir D4 et ainsi mettre fin aux déversements d'eaux usées à la rivière en temps de pluie ;

Considérant qu'une offre de service a été sollicitée auprès de Tétra Tech pour la préparation d'un plan directeur spécifique à cette section (sous-bassin versant) de notre réseau d'égout.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte l'offre de service et octroi un mandat à Tetra Tech pour la préparation d'un plan directeur au coût de 9 750\$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-67

**Octroi d'un mandat - Services d'horticulture - Été 2020**

Considérant que la Ville doit entretenir les plantes ainsi que les aménagements existants dans toute la Ville de Bedford.

Considérant la réception de l'offre de service de Madame Sylvie Ditcham pour le service d'horticulture ornementale pour tout le territoire de la Ville de Bedford, et ce, pour un montant de 18 000\$ incluant les taxes ;

Considérant qu'un taux horaire de 28\$/l'heure sera facturé séparément pour tous travaux supplémentaires que ceux mentionnés à ladite offre de service.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte l'offre de service d'horticulture ornementale de Madame Sylvie Ditcham, pour l'année 2020 et ce, pour un montant de 18 000\$ taxes incluses et un montant de 28\$/l'heure pour tous travaux supplémentaires.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE



20-02-68

**Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 129 320,26\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 4 février 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-02-69

**Autorisation de signature – Demandes de subventions**

Considérant que la Ville souhaite déposer différentes demandes d'aides financières dans le cadre de différents programmes, dont :

- Organisation d'une activité d'initiation à la pêche
- Emploi Été Canada
- Programme Vivre en Ville - Offre d'accompagnement aux municipalités locales en démarche MADA

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise Madame Sophie Anne Lévesque à être la personne-ressource représentant la Ville de Bedford pour la préparation, la signature et la mise en œuvre des demandes de subventions qui seront présentées dans le cadre des programmes ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

20-02-70

**Autorisation de signature - Emploi Été Canada**

Considérant que les départements des Travaux publics et d'Urbanisme souhaitent déposer une demande de subvention auprès du Programme Emploi Été Canada.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise Monsieur Paul Boulay, Directeur des Travaux Publics et Madame Judith Martel, Responsable du service de l'aménagement et Inspecteur en bâtiment à être les représentants la Ville de Bedford pour la préparation, la signature et la mise en œuvre d'une demande de subvention pour leur département respectif, présenté dans le cadre du Programme Emploi Été Canada.

ADOPTÉE

20-02-71

**Demande d'accès à l'information**

Considérant qu'en septembre 2013 la municipalité du Canton de Bedford et Graymont ont signé une entente et que le Canton a autorisé cette signature par voie de résolution, ce qui en fait un document auquel toute personne qui en fait la demande peut avoir accès ;

Considérant que la Ville a fait cette demande en 2016, ce qui lui a été refusé par le Canton, et plutôt que de s'adresser à la commission d'accès à l'information, la Ville et le Canton ont convenu de régler le sort de cette demande au moyen d'une entente de confidentialité permettant à la Ville de prendre connaissance des dispositions de ladite

20-02-71  
(suite)

entente de principe, sans toutefois pouvoir en obtenir une copie ;

Considérant que l'entente de confidentialité ne limite pas le droit de la Ville de présenter une nouvelle demande d'accès à l'information, à sa convenance ;

Considérant que la Ville et Graymont ont une entente relative au financement de certaines activités, et qu'elle est publique, de sorte que la Ville, comme toute personne, veut maintenant obtenir une copie complète de l'entente qui lie le Canton et Graymont ;

Considérant qu'il est d'intérêt public que l'entente entre le Canton et Graymont soit rendue publique.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil demande à la municipalité du Canton de Bedford l'accès à l'entente de principe qu'elle a signée avec Graymont dans le cadre du projet Héritage et à toutes ententes ayant pu découler de cette entente de principe ;

Que copie de cette résolution soit transmise à Graymont et à la municipalité de Stanbridge Station.

ADOPTÉE

20-02-72

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

20-02-73

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Guy Coulombe, Directeur général et secrétaire-trésorier